

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mars 2026

SIMPLIFIER LA SORTIE DE L'INDIVISION SUCCESSORALE - (N° 2524)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N° 16

présenté par
M. Jolivet, M. Blanchard, M. Lemaire et Mme Piron

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.